



Demande d'autorisation d'occupation du domaine public *soumise à taxation*

Nature de la demande

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande | <input type="checkbox"/> Modificatif | <input type="checkbox"/> Renouvellement |
| <input type="checkbox"/> Terrasse | <input type="checkbox"/> Etalage | <input type="checkbox"/> Chevalet, mobilier divers hors terrasse |
| <input type="checkbox"/> Dépôt de matériel et/ou gravats | <input type="checkbox"/> Cloisonnement de chantier | <input type="checkbox"/> Echafaudage |
| <input type="checkbox"/> Autres à préciser : | | |

Renseignements concernant l'établissement

Nom de l'établissement :

Nature du commerce :

Adresse :

N° de Tél. :

Renseignements concernant le demandeur

Particulier ou Professionnel

Raison sociale :

Nom et prénom :

Adresse personnelle :

N° de Tél. :

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement au **règlement d'occupation du domaine public** en vigueur, à acquitter la **redevance** correspondante et à supprimer cette installation lorsque l'administration le jugera utile.

A CHEVIGNY SAINT SAUVEUR,
Le

accordé refusé

Le Bénéficiaire,
« Lu et Approuvé »

Pour la Ville,

L'ensemble des informations concernant l'occupation du domaine public sont disponibles à la Mairie de Chevigny saint sauveur – Pôle Juridique/Service des Affaires juridiques (tel : 03.80.48.15.35) ou sur le site internet de la ville www.chevigny-saint-sauveur.fr

Pièces constitutives du dossier pour professionnels

- 1) Photo actuelle de l'établissement
- 2) Photo des mobiliers (voir détails page 3)
- 3) Plan détaillé de l'occupation demandée devant faire figurer (voir ci-dessous) :
 - le nom des rues
 - les commerces voisins
 - largeur du ou des trottoirs
 - les installations publiques (poteaux de signalisation, lampadaires, compteur EDF, abris bus, colonnes d'affichage...)
 - l'emplacement désiré dessiné d'une couleur distincte
- 4) Photocopie de l'inscription au registre du commerce (< 3 mois)
- 5) Copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation

Projet d'implantation de la terrasse ou de l'étalage :

(Plan détaillé)

Mobilier pour terrasse

	Nombre	Couleur	Matériau
Tables			
Chaises			
Parasol simple			
Parasol double pente			
Ecran ou paravent			
Jardinière			
Porte-menus			

Autres mobiliers

	Nombre	Couleur	Matériau
Chevalet			
Rôtissoire			
Glacière			
Autre : (précisez)			

♦ *Joindre l'ensemble des photos du mobilier*

Divers

	Dates	Superficie estimée
Cabane de chantier	du au.....	
Local de vente	du au	
Echafaudage	du au	
Dépôt de matériaux	du au	
Cloisonnement de chantier	du au	
Autres :	du au	

Avertissement

- > La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- > Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.
- > Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles. Elles ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- > Les autorisations délivrées font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits y afférent. Les taxes annuelles établies par le présent contrat courent du 1^{er} janvier de chaque année et sont dues pour l'année entière quelle que soit la date d'autorisation ou de suppression du dispositif sauf en ce qui concerne les occupations exceptionnelles.
- > Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une structure saisonnière.
- > Dans le cas du non-respect des dimensions autorisées ci-dessus, les services municipaux exécuteront aux frais du redevable, l'évacuation de toute installation, après constatation et transmission d'un procès-verbal.

***Toute demande incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte.
Dans le cas d'un commerce, toute demande doit être formulée
par le propriétaire du fonds de commerce***

Partie réservée à l'administration

Dispositif	Longueur x Largeur	Surface en m ²	Tarifs au m ²	Montant en €